



CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 12 AVRIL 2018**



MAIRIE DE FUMEL
Secrétariat Général

Fumel, le **5 avril 2018**

Affaire suivie par
M-C. CRAYSSAC

Madame, Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la **réunion du Conseil Municipal de Fumel** qui aura lieu le :

**Le jeudi 12 avril 2018 à 19 heures 15
dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie.**

Vous voudrez bien trouver, à titre de notification :

- 1) Ordre du jour et note de synthèse sur les questions à traiter lors de la séance du 12 avril 2018.**
- 2) Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2018.**

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Signé : Jean-Louis COSTES

**Madame, Monsieur,
Ensemble des membres du Conseil Municipal**



MAIRIE DE FUMEL Place du Château 47501 FUMEL Cédex
Tél. : 05.53.49.59.69 – Fax : 05.53.49.59.67

COMMUNE DE FUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 12 AVRIL 2018

L'An Deux Mil Dix Huit, douze avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guyllaine MATIAS**, Madame **Odette LANGLADE**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**, Monsieur **Fernando NOVAIS**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Larbi FNIGHAR**,
Pouvoir Jérôme LARIVIERE
Madame **Phillie GOLLERET**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES
Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**,
Pouvoir Michel MARSAND
Madame **Ida HIDALGO**,
Pouvoir Marie-Louise TALET
Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**
Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**
Madame **Maëlle DALCHÉ**
Monsieur **Reynald MERLETTE**
Madame **Sandrine FREYNE**

Madame **Odette LANGLADE** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : **10**
- . Nombre de Conseillers Présents : **19**
- . Nombre de pouvoirs : **5**
- . Suffrages Exprimés : **24**



MAIRIE DE FUMEL

* * * * *

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 12 AVRIL 2018

* * * * *



MAIRIE DE FUMEL

* * * * *

Téléphone : 05.53.49.59.69
Télécopieur : 05.53.49.59.67

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 02 mars 2018.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

2. Ancienne piscine du stade Henri Cavallier – Convention de mise à disposition entre l'association Images et Son en fumélois et la Commune de Fumel.
3. Renouvellement bail commercial entre la commune de Fumel et la SARL RAUST.
4. Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange – Tranche 1.
5. Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange – Tranche 2.
6. Convention relative à la mise en place, à l'élargissement et à l'abandon d'une conduite de gaz entre la commune et TIGF.
7. Validation de l'Avant-projet définitif (APD) pour l'aménagement de l'Avenue de l'Usine.
8. Château de Bonaguil – Convention pour la co-organisation des BONAG'GAMES au titre de l'année 2018.

II. INTERCOMMUNALITÉ

9. Convention de coopération pour les chantiers éducatifs 2018.

III. AFFAIRES FINANCIÈRES

10. Garantie communale d'emprunt – Caisse des Dépôts et Consignations pour Ciliopée Habitat.

11. Commune, Approbation du Compte Administratif 2017.
12. Commune, Approbation du Compte de Gestion 2017.
13. Affectation du Résultat de l'Exercice 2017 de la commune de Fumel.
14. Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil, Approbation du Compte Administratif 2017.
15. Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil, Approbation du Compte de Gestion 2017.
16. Affectation du Résultat de l'Exercice 2017 du Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil.
17. Taux d'Imposition des Trois Taxes Directes Locales au titre de 2018.
18. Budget de la Commune de Fumel : Approbation du Budget Primitif 2018.
19. Budget Annexe Boutique Château de Bonaguil : Approbation du Budget 2018.

QUESTIONS DIVERSES

13/2018. OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02 MARS 2018.

En ouvrant la séance, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du **02 mars 2018**.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2018.**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 19 voix pour et 5 abstentions.**

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

14/2018. OBJET : ANCIENNE PISCINE DU STADE HENRI CAVALLIER – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE L'ASSOCIATION IMAGES ET SON EN FUMELOIS ET LA COMMUNE DE FUMEL.

Monsieur ARANDA expose que dans le cadre de la valorisation du patrimoine et afin de proposer une nouvelle offre culturelle, l'association « Images et son en fumélois », présidée par M. CREUNET, souhaite investir l'ancienne piscine du stade Henri Cavallier pour la période du **18 juin 2018 au 20 juillet 2018**.

Il précise que, sur cette période, seront alors proposées une exposition photos ainsi que deux animations musicales.

Il rappelle que le stade Henri Cavallier a obtenu le label « Patrimoine XX^{ème} siècle » par la Commission régionale du patrimoine et des sites le **15 mars 2007**, et souligne donc l'opportunité pour les visiteurs de découvrir ou redécouvrir ce lieu.

Il ajoute qu'afin de régulariser ce partenariat et de garantir les conditions de sécurité pour le public, une convention pourrait être adoptée. Ce document permettrait de fixer les conditions d'occupation de l'ancienne piscine pour cet événement. En effet, l'accès à ce site chargé d'histoire et son architecture particulière contraignent à respecter rigoureusement les consignes transcrites dans la dite convention.

Il rappelle que ces différents points de sécurité ont été examinés par un préventionniste du SDIS ainsi que le maître d'œuvre PB Conception.

Monsieur ARANDA donne lecture de ladite convention transmise en annexe de la note de synthèse et invite l'Assemblée à se prononcer.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. Approuve le contenu de la convention pour l'animation de l'ancienne piscine du stade Henri Cavallier entre l'association « Images et son en fumélois » et la commune de Fumel dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**

2. Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

3. Constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.

15/2018. OBJET : RENOUELEMENT BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE FUMEL ET LA SARL RAUST.

Monsieur LARIVIERE rappelle qu'en séance du 31 mars 2009, l'assemblée délibérante s'est prononcée en faveur de l'établissement d'un bail commercial entre la commune et la SARL VILLA MARGAUX représentée par M. NERAUDEAU pour la gestion d'un restaurant situé Place Georges Escande à Fumel. La location avait été alors établie pour un loyer mensuel de 1250,00 euros et pour une durée de neuf ans à compter de l'achèvement des travaux et de la date de mise à disposition.

Il précise que ce bail a été reçu par Me LEYGUE en juin 2009 ; bail alors consenti et accepté pour une période allant du 15 juin 2009 au 14 juin 2018.

Il rappelle aussi qu'en séance du 11 octobre 2012, les membres de l'assemblée délibérante ont été informés de la cession du fonds de commerce du restaurant « Villa Margaux » à la SARL RAUST au titre de « La Brasserie ».

Il indique que l'assemblée délibérante, en séance du 18 juillet 2014, a pris acte de la révision du loyer mensuel du bail commercial pour le restaurant « La Brasserie » à compter du 1^{er} août 2014 pour un montant mensuel de 900,00 euros.

Monsieur LARIVIERE informe que, compte tenu de l'échéance du bail actuel (14 juin 2018), il est nécessaire de renouveler ce bail commercial entre la commune et la SARL RAUST pour la gestion du restaurant situé Place Georges Escande, dans les mêmes conditions de durée (9 ans) et de prix (900,00 euros).

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. Se prononce en faveur du renouvellement d'un bail commercial entre la commune de Fumel et la SARL RAUST, représentée par M. RAUST Pierre, pour la gestion du restaurant situé Place Georges Escande à Fumel pour une période de 9 ans allant du 15 juin 2018 au 14 juin 2027.**
- 2. Prend acte que les articles du bail actuel, arrivant à échéance le 14 juin 2018, resteront inchangés.**
- 3. Précise que le prix du loyer mensuel s'élève à 900,00 €.**
- 4. Autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial pour le restaurant avec la SARL RAUST et toutes autres pièces relatives à cette affaire.**
- 5. Constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.**

16/2018. OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE – TRANCHE 1.

Madame TALET informe les Membres du Conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de l'Avenue de l'Usine il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur ORANGE et que pour ce faire il conviendrait de mettre en œuvre un ouvrage souterrain de communications électroniques susceptible de permettre aussi le déploiement souterrain futur d'un réseau Très Haut Débit (THD) :

**Secteur : Avenue de l'Usine - Tranche 1
(Pont de Fumel – rue Neuve)**

Elle précise que ces travaux s'inscrivent d'une part dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) et ORANGE concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

La propriété de l'ouvrage ainsi construit reviendrait au syndicat mixte a « Lot-et-Garonne Numérique » qui en assumerait l'exploitation et la maintenance, de même, qu'il assurerait le déploiement du futur réseau THD.

Madame TALET précise que cette opération dont le coût est estimé à **37.473,42 € HT**, bénéficie :

- ✓ d'une participation financière d'ORANGE d'un montant de **4.840,00 € HT**.
- ✓ d'une participation financière de Lot-et-Garonne Numérique d'un montant de **7.494,68 € HT**.

En conséquence la participation financière au coût des travaux portée à charge de la commune s'élève à **25.138,74 € HT**.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- 1. Décide de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur ORANGE précisée ci-avant.**
- 2. Décide de mettre en œuvre un ouvrage permettant l'accueil du réseau de télécommunication d'ORANGE et du futur réseau THD déployé par Lot-et-Garonne Numérique.**
- 3. Décide de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE, secteur Avenue de l'Usine – Tranche 1, au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47).**

4. **Approuve et autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et le SDEE 47.**
5. **S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.**
6. **Constata que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.**

17/2018. OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE – TRANCHE 2.

Madame TALET informe les Membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur ORANGE et que pour ce faire il conviendrait de mettre en œuvre un ouvrage souterrain de communications électroniques susceptible de permettre aussi le déploiement souterrain futur d'un réseau Très Haut Débit (THD) :

**Secteur : Avenue de l'Usine — Tranche 2
(Rue Neuve – Place de la libération)**

Elle précise que ces travaux s'inscrivent d'une part dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) et ORANGE concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

La propriété de l'ouvrage ainsi construit reviendrait au syndicat mixte « Lot-et-Garonne Numérique » qui en assumerait l'exploitation et la maintenance, de même, qu'il assurerait le déploiement du futur réseau THD.

Madame TALET précise que cette opération dont le coût est estimé à **26.970,44 € HT**, bénéficie :

- ✓ d'une participation financière d'ORANGE d'un montant de **3.576,00 € HT**.
- ✓ d'une participation financière de Lot-et-Garonne Numérique d'un montant de **5.394,09 € HT**.

En conséquence la participation financière au coût des travaux portée à charge de la commune s'élève à **18.000,35 € HT**.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

1. **Décide de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur ORANGE précisée ci-avant.**

2. **Décide de mettre en oeuvre un ouvrage permettant l'accueil du réseau de télécommunication d'ORANGE et du futur réseau THD déployé par Lot-et-Garonne Numérique.**
3. **Décide de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE, secteur Avenue de l'Usine - Tranche 2, au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47).**
4. **Approuve et autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et le SDEE 47.**
5. **S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.**
6. **Constata que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.**

18/2018. OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE, A L'ELARGISSEMENT ET A L'ABANDON D'UNE CONDUITE DE GAZ ENTRE LA COMMUNE ET TIGF.

Madame TALET indique que la société TIGF a soulevé une anomalie dans une conduite de gaz située sur la parcelle cadastrée section AB n°512, propriété de la commune.

Elle explique que pour solutionner cette anomalie, TIGF prévoit une déviation de ladite canalisation qui sera alors déposée plus profondément sur un tronçon seulement. La partie ancienne de la canalisation sera, quant à elle, vidée de toute substance et restera en terre.

Elle précise que la servitude consentie par le propriétaire à TIGF doit s'étendre sur une largeur de 6 mètres telle que définie dans la réglementation en lieu et place des 4 mètres existants ; ceci afin de faciliter les travaux d'exploitation, de surveillance, d'entretien et de réparation de tout ou partie de la canalisation et des ouvrages accessoires.

Elle indique qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec TIGF afin de prévoir l'élargissement de la servitude sur une largeur de 6 mètres, l'abandon du tronçon problématique ainsi que la mise en place d'une nouvelle conduite.

Madame TALET donne lecture de ladite convention et invite l'Assemblée à se prononcer.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

1. **approuve le contenu de la nouvelle convention pour la mise en place, l'élargissement et l'abandon d'une conduite de gaz entre la commune et TIGF dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
2. **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
3. **constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.**

19/2018. OBJET : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'USINE.

Madame TALET rappelle qu'à l'issue du dialogue compétitif lancé pour l'aménagement de l'Avenue de l'Usine, le Conseil Municipal a, en séance du **27 juillet 2017** attribué l'accord cadre de maîtrise d'œuvre à l'atelier ARCADIE représenté par E. PRIEUR mandataire solidaire du groupement conjoint :

- ✓ **WONDERFULIGHT (Concepteur lumière)**
- ✓ **AC2i (Cabinet VRD)**
- ✓ **Guillaume DUHAMEL (Urbaniste de territoire)**

Madame TALET rend compte aux membres de l'assemblée de l'état de l'avancement du projet et précise que dans le cadre de sa démarche participative des groupes de travail ont été animés par E. PRIEUR comprenant des riverains, des représentants des associations, des représentants de l'Usine Métal Temple Aquitaine ainsi que des membres du Comité de Pilotage dudit Projet.

Madame TALET précise que l'Avant Projet Définitif (APD) a été présenté au Comité Technique le **31 janvier 2018** d'une part, et au Comité de Pilotage le **12 février 2018** d'autre part.

Elle expose les principaux points validés lors de ces réunions :

- ✚ Sécurisation du carrefour entre l'avenue Emile Zola et l'avenue Albert Thomas avec la destruction de l'ancien CDM cadastré AB 55, opération qui nécessitera l'exercice du droit de préemption.
- ✚ Espaces connexes travaillés : la Jardin de la Libération, le Square des platanes, l'entrée du Parc des tuyaux.
- ✚ Valorisation du château d'eau par un travail de mise en lumière.
- ✚ Sécurisation de l'avenue par des plateaux trapézoïdaux.
- ✚ Maintien de l'axe de la chaussée avec un gabarit à 6.5 mètres.
- ✚ Sécurisation des déplacements par une bande mixte piétons/vélos côté usine.
- ✚ Protection de la rive habitée par une bande plantée et entrées charretières pavées.
- ✚ Stationnement par séquences longitudinales et par empochements.
- ✚ Mise en valeur des éléments patrimoniaux et paysagers par des « haltes ».
- ✚ Plusieurs types d'éclairage : luminaires le long de l'avenue, luminaires pour les parkings, éclairages d'accompagnement et mise en lumière des arbres.

Elle informe les membres de l'assemblée délibérante de la prise en compte également des attentes de la population, exprimées lors de la réunion publique du 13 avril 2017.

L'accent avait été mis sur la sécurisation indispensable du carrefour entre l'Avenue Emile Zola et l'Avenue Albert Thomas.

Le projet d'un giratoire franchissable est à l'étude pour répondre à ce problème de sécurité.

Quelque soit la solution retenue, la destruction du bâtiment cadastré AB55 s'impose tant en terme de visibilité que d'aménagement sécurisé dudit espace.

Elle précise que certains éléments du projet seront affinés lors de la phase PROJET (PRO) au vu d'éléments techniques et/ou financiers.

Elle informe que, dans le cadre de l'APD, le diagnostic des réseaux a été réalisé. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est à reprendre intégralement. Cette opération incombe à la commune qui reste compétente en matière de pluvial.

Indépendamment du programme définitif du projet en cours de finalisation, elle propose à l'assemblée d'autoriser le Maire à refaire ce réseau d'eau pluvial situé le long du mur de l'Usine.

Elle invite également l'Assemblée à se prononcer sur la validation de l'APD dont un exemplaire a été présenté aux membres.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. Prend connaissance de l'avant-projet définitif (APD) pour l'aménagement de l'avenue de l'usine tel que présenté au comité de pilotage du 12 février 2018, et valide les principaux points énumérés :**
 - + Sécurisation du carrefour entre l'avenue Emile Zola et l'avenue Albert Thomas avec la destruction de l'ancien CDM cadastré AB 55, opération qui nécessitera l'exercice du droit de préemption.**
 - + Espaces connexes travaillés : la Jardin de la Libération, le Square des platanes, l'entrée du Parc des tuyaux.**
 - + Valorisation du château d'eau par un travail de mise en lumière.**
 - + Sécurisation de l'avenue par des plateaux trapézoïdaux.**
 - + Maintien de l'axe de la chaussée avec un gabarit à 6.5 mètres.**
 - + Sécurisation des déplacements par une bande mixte piétons/vélos côté usine.**
 - + Protection de la rive habitée par une bande plantée et entrées charretières pavées.**
 - + Stationnement par séquences longitudinales et par empochements.**
 - + Mise en valeur des éléments patrimoniaux et paysagers par des « haltes ».**
 - + Plusieurs types d'éclairage : luminaires le long de l'avenue, luminaires pour les parkings, éclairages d'accompagnement et mise en lumière des arbres.**
- 2. Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif aux travaux de remplacement du réseau des eaux pluviales de l'Avenue de l'Usine.**
- 3. Indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2018 de la Commune de Fumel du programme d'investissement n° 277 « Etude et Aménagement de l'Avenue de l'Usine ».**
- 4. Constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.**

20/2018. OBJET : CHATEAU DE BONAGUIL - CONVENTION POUR LA CO-ORGANISATION DES BONAG'GAMES AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

Madame STARCK expose que l'équipe du château a été approchée par le 48^{ème} Régiment de Transmissions d'Agen (ci-après nommé le 48^{ème} RT) pour co-organiser les Bonag'Games, une journée au profit des blessés de l'Armée de Terre, le 23 juin 2018, au château de Bonaguil.

Elle précise qu'en échange notamment de la mise à disposition du lieu, et du reversement de la moitié de la recette de la journée à l'association Terre Fraternité, le 48^{ème} RT propose de mettre en place un ensemble d'animations à destination du grand public ce jour-là.

Elle précise qu'afin de régulariser ce partenariat, une convention pourrait être adoptée, qui permettrait de fixer les conditions de co-organisation de l'évènement.

Madame STARCK donne lecture de ladite convention et invite l'Assemblée à se prononcer.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve le contenu de la convention de co-organisation des Bonag'Games entre le 48^{ème} RT d'Agen, l'amicale du 48^{ème} et la commune de Fumel dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- 2. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.**

II. INTERCOMMUNALITÉ

21/2018. OBJET : CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LES CHANTIERS ÉDUCATIFS 2018.

Monsieur COSTES rappelle aux membres du Conseil Municipal que Fumel Communauté organise, depuis l'été 2009, des chantiers éducatifs pour les 14-17 ans intitulés : « Chantiers Jeunes » durant la période des vacances scolaires.

Les ateliers de travail des matinées ne sont possibles que grâce à la collaboration des communes souhaitant participer à ce projet. Ainsi, les groupes de 8 jeunes, accompagnés par un animateur employé par Fumel Vallée du Lot effectuent des ateliers de travaux d'utilité publique dans les communes.

Afin de formaliser cette coopération et d'encadrer les modalités de ce partenariat, **Monsieur COSTES** expose le projet de convention cadre, annexée à la présente. Celle-ci sera passée avec Fumel Vallée du Lot pour accueillir les chantiers jeunes 2018.

Il donne lecture de la présente convention de coopération des chantiers éducatifs 2018.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. Approuve la convention de coopération entre la ville de FUMEL et Fumel Vallée du Lot dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**

2. Autorise la Maire ou son représentant à signer ladite convention.

3. Constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.

III. AFFAIRES FINANCIÈRES

22/2018. OBJET : GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR CILIOPÉE HABITAT.

Monsieur MOULY indique aux membres de l'assemblée délibérante que, par courrier en date du **16 février 2018**, le Groupe Action Logement Ciliopée Habitat a sollicité une garantie d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de réhabilitation de 12 logements locatifs sociaux de la résidence « Beuvelot » sise Fumel (47500) rue Philippe de Lauzun.

Il précise que cette réhabilitation consiste en des travaux d'amélioration thermique et de gros entretien et indique que le montant global de prêt s'élève à **345.663,00 €**. Il rappelle que tout prêt émis par la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer le logement social doit être garanti par une collectivité locale. Il propose donc aux membres de l'assemblée d'accorder la garantie d'emprunt de la commune de Fumel, nécessaire au déblocage de ce financement dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt N° 74169 en annexe signé entre CILIOPÉE HABITAT SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATION A LOYER MODÉRÉ ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

1. Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 345.663,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 74169 constitué de 2 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. La garantie est apportée aux conditions suivantes :

✓ **La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

✓ **Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

3. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
4. Constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.

23/2018. OBJET : COMMUNE, APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	4.428.663,14	853.022,71 5.306.812,03	2.040.222,09	237.200,10 1.735.342,29	6.468.885,23	1.090.222,81 7.042.154,32
TOTAUX	4.428.663,14	6.159.834,74	2.040.222,09	1.972.542,39	6.468.885,23	8.132.377,13
Résultats de clôture Restes à réaliser		1.731.171,60	67.679,70 375.016,98	117.320,08	375.016,98	1.663.491,90 117.320,08
TOTAUX CUMULÉS		1.731.171,60	442.696,68	117.320,08	375.016,98	1.780.811,98
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1.731.171,60	325.376,60			1.405.795,00

2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité, Monsieur Jean-Louis COSTES ayant quitté la salle.

24/2018. OBJET : COMMUNE, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COSTES.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2017**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1. déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.

25/2018. OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DE LA COMMUNE DE FUMEL.

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2017 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Administratif 2017 de la Commune de Fumel qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		853.022,71
Opérations de l'exercice	4.428.663,14	5.306.812,03
TOTAUX	4.428.663,14	6.159.834,74
Résultat de clôture		1.731.171,60

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		237.200,10
Opérations de l'exercice	2.040.222,09	1.735.342,29
TOTAUX	2.040.222,09	1.972.542,39
Résultat de clôture	67.679,70	
Restes à réaliser	375.016,98	117.320,08

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT
Besoin de financement	67.679,70
Restes à réaliser (dépenses)	375.016,98
Besoin de financement	442.696,68
Restes à réaliser (recettes)	117.320,08
Besoin total de financement	325.376,60

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture : 1.731.171,60 €) de l'exercice 2017 de la Commune :
 - Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 801.171,60
 - Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 930.000,00
(Excédent de fonctionnement de clôture) 1.731.171,60
 - Ligne 001 Déficit d'investissement reporté : 67.679,70
2. prend acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. constate que la présente délibération a été adoptée par 19 voix pour et 5 abstentions.

26/2018. OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE - CHATEAU DE BONAGUIL, APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		20.154,02		2.441,60		22.595,62
Opérations de l'exercice	34.651,99	30.403,55	815,40	/	35.467,39	30.403,55
TOTAUX	34.651,99	50.557,57	815,40	2.441,60	35.467,39	52.999,17
Résultats de clôture		15.905,58		1.626,20		17.531,78
Restes à réaliser			/	/	/	
TOTAUX CUMULÉS		15.905,58	/	1.626,20	/	17.531,78
RÉSULTATS DÉFINITIFS		15.905,58		1.626,20		17.531,78

2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité, Monsieur Jean-Louis COSTES ayant quitté la salle.

27/2018. OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE - CHATEAU DE BONAGUIL, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COSTES.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
1. **déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**
 2. **constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.**

28/2018. OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE BOUTIQUE – CHATEAU DE BONAGUIL.

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2017 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		20.154,02
Opérations de l'exercice	34.651,99	30.403,55
TOTAUX	34.651,99	50.557,57
Résultat de clôture		15.905,58

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	2.441,60
Opérations de l'exercice	815,40	/
TOTAUX	815,40	2.441,60
Résultat de clôture		1.626,20
Restes à réaliser	/	/

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT
Besoin de financement	/
Excédent de financement	1.626,20
Restes à réaliser (dépenses)	0
Besoin de financement	/
Restes à réaliser (recettes)	/
Excédent total de financement	1626,20

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017) du Budget Annexe Boutique - Château de Bonaguil :

. Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	1.873,80
. Ligne 002	Résultat de fonctionnement reporté :	14.031,78
	(Excédent de fonctionnement de clôture)	
. Ligne 001	Excédent d'investissement reporté :	1.626,20

2. prend acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.

29/2018. OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE 2018.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales indispensables à l'équilibre du budget primitif 2018 de la commune.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. fixe comme suit le taux d'imposition des trois taxes locales au titre de 2018 :

TAXES	BASES 2018	TAUX 2017 %	TAUX 2018 %	PRODUIT
Taxe habitation (TH)	5.279.000,00	15,43	15,43	814.550,00
Foncier bâti (FB)	4.885.000,00	22,50	22,50	1.099.125,00
Foncier non bâti (FNB)	67.800,00	69,31	69,31	46.992,00
TOTAL				1.960.667,00

2. arrête le montant du produit attendu des contributions directes à la somme de un million neuf cent soixante mille six cent soixante sept euros.

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 19 voix pour et 5 abstentions.

30/2018. OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE DE FUMEL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif 2018 de la commune de FUMEL dont la présentation générale est rappelée ci-après en complément du document budgétaire séparé transmis à chaque conseiller, qu'il commente.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1.144.427,66		1.144.427,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	2.502.664,00		2.502.664,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	736.176,28		736.176,28
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	58.089,21		58.089,21
67	Charges exceptionnelles	26.200,00		26.200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	22.000,00	236.783,79	258.783,79
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	136.000,00		136.000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		491.209,32	491.209,32
	Dépenses de fonctionnement - Total	4.625.557,15	727.993,11	5.353.550,26
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			5.353.550,26

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		1.014,26	1.014,26
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	463.000,00		463.000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	1.412.008,98		1.412.008,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	20.000,00		20.000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	1.895.008,98	1.014,26	1.896.023,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	67.679,70
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1.963.702,94
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	38.980,00		38.980,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	417.900,00		417.900,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	2.846.672,00		2.846.672,00
74	Dotations, subventions et participations	1.003.315,00		1.003.315,00
75	Autres produits de gestion courante	113.050,00		113.050,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2.619,00	1.014,26	3.633,26
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	4.422.536,00	1.014,26	4.423.550,26

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	930.000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5.353.550,26
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200.000,00		200.000,00
13	Subventions d'investissement reçues	111.342,58		111.342,58
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	107.584,15		107.584,15
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		236.783,79	236.783,79
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		491.209,32	491.209,32
024	Produits des cessions d'immobilisations	15.611,50		15.611,50
	Recettes d'investissement - Total	434.538,23	727.993,11	1.162.531,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

801.171,60

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1.963.702,94

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. Approuve l'adoption du Budget Primitif 2018 de la commune de FUMEL aux chiffres ci-dessus exposés ;**
- 2. Constate que la présente délibération a été adoptée par 19 voix pour et 5 abstentions.**

31/2018. OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE CHATEAU DE BONAGUIL : APPROBATION DU BUDGET 2018.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Annexe de la Boutique du château de Bonaguil dont la présentation générale est rappelée ci-après en complément du document budgétaire séparé transmis à chaque conseiller, qu'il commente.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 950,00		33 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	81,78		81,78
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	44 031,78		44 031,78

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 031,78
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	3 500,00		3 500,00
198	Neutral. Amort. Subv. Equip. versées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	3 500,00		3 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 500,00
---	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15 000,00		15 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	30 000,00		30 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	14 031,78
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 031,78
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 626,20
--	-----------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 873,80
-----------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 500,00
---	-----------------

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. Approuve l'adoption du Budget Annexe de la Boutique du Château de Bonaguil 2018 aux chiffres ci-dessus exposés.**
- 2. Constate que la présente délibération a été adoptée par 19 voix pour et 5 abstentions.**

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

32/2018. OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS D'ENTRÉE DU CHÂTEAU DE BONAGUIL.

Le Maire de FUMEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la **délibération du 11 avril 2014** donnant délégation au Maire pendant la durée de son mandat pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la commune, d'une part, et pour fixer d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, d'autre part.

Vu l'**arrêté** pris par délégation du Conseil Municipal du **14 décembre 2011** relatif à la modification des tarifs des droits d'entrée du Château de Bonaguil, dans le cadre du billet couplé avec le Musée de Sauveterre-la-Lémance.

Vu la **décision** du **13 septembre 2017** portant modification des tarifs des droits d'entrée du Château de Bonaguil.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réactualisation des tarifs des droits d'entrée au Château de Bonaguil.

Considérant la création de nouveaux tarifs suite à la mise en place du festival de la B.D.

Considérant le nouveau partenariat avec l'office de Tourisme Lot-Vignoble.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Les tarifs de droits d'entrée du Château de Bonaguil sont modifiés comme suit :

	TARIFS (en euros)
Plein tarif (à partir de 13 ans)	9,50
Enfant de 6 à 12 ans	5,00
Enfant de 6 à 12 ans présentant une carte « famille nombreuse » ou d'invalidité	4,50
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit

	TARIFS (en euros)
Groupe touristique (à partir de 20 personnes)	7,50/personne
Etudiant, chômeur, adulte ou enfant de plus de 12 ans présentant une carte « famille nombreuse » ou d'invalidité	7,50
Groupe scolaire : (1 professeur gratuit pour 10 élèves)	3,50/élève
➤ Visite	5,00/élève
➤ Atelier	8,00/élève
➤ Atelier + visite	
Forfait 2 sites (Bonaguil et Musée de Sauveterre)	
➤ Adulte	11,50
➤ Enfant	8,00

ARTICLE 2 :

A l'occasion d'animations particulières, les tarifs des droits d'entrée du Château de Bonaguil sont les suivants :

CATÉGORIES	TICKETS		
	Plein tarif (à partir de 13 ans)	Enfant (Moins de 12 ans) Etudiants Chômeurs	Groupe
Journées du patrimoine	4,00	gratuit	4,00 €/ personne
Festival de la B.D.	2.00	gratuit	/
Animations particulières	10,00	6,00	/

ARTICLE 3 :

Les tarifs des droits d'entrée du Château de Bonaguil appliqués aux groupes touristiques (à partir de 20 personnes) gérés par l'Office de Tourisme Lot-vignoble sont les suivants : 6.75 euros par personne.

ARTICLE 4 :

La présente mesure prendra effet à compter du **1^{er} mars 2018**.

ARTICLE 5 :

La présente décision annule et remplace la décision précitée du **13 septembre 2017**.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera publiée au registre des délibérations et affichée en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 2122.23 du même Code.

Expédition en sera également adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier de FUMEL, Receveur Municipal.

Fumel, le **22 février 2018**
Le Maire,
Signé : Jean-Louis COSTES